

Conseil scientifique – Formation restreinte**Compte rendu****Mardi 8 décembre 2020, 15h – 17h, séance en visioconférence**

Présents : Ghazala Azmat, Anne Revillard, Florence Bernault, Régis Bismuth, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Nicolas Delalande, Didier Demazière, Alain Dieckhoff, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Séverine Dusollier, Martial Foucault, Pierre François, Roberto Galbiati, Martin Giraudeau, Angela Greulich, Florence Haegel, Eberhard Kienle, Jeanne Lazarus, Benjamin Marx, Thierry Mayer, Fabrice Melleray, Frédéric Mion, Janie Pelabay, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Paul-André Rosental, Émilien Ruiz, Mirna Safi, Francesco Saraceno, Nicolas Sauger, Dina Waked, Cornelia Woll.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la Direction scientifique
Michel Gardette, directeur délégué
Carole Jourdan, directrice du pôle académique de la DRH

1 / Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 15 octobre 2020

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique du 15 octobre 2020.

2 / Présentation du plan de recrutement 2021-2023

Guillaume Plantin présente le plan de recrutement 2021-2023 communiqué aux membres du Conseil scientifique. Il précise que les inégalités entre centres ne doivent pas être interprétées de façon brute, car, s'il y a eu quelques créations de poste, les recrutements sont avant tout des remplacements suite à des départs, et sont plus représentatifs du *turnover* de chaque unité. Il y aura donc 18 recrutements sur trois ans, ce qui montre bien que même si Sciences Po est proche de sa taille critique, une forte activité demeure.

Beaucoup de ces postes sont des postes de professeur des universités. Si Guillaume Plantin considère qu'il est souvent contre-productif de hâter les recrutements pour un établissement ayant un tel stade de développement, et qu'il faut prendre le temps de bien recruter, il mentionne une contrainte réglementaire forte : dans le cadre de la gestion du plafond d'emplois du MESRI, laisser ces postes inutilisés fait courir le risque qu'ils soient supprimés. Il faut donc veiller à les pourvoir, et profiter de la possibilité, intéressante, offerte aux collègues FNSP qui le souhaitent et qui ont un rang équivalent, d'être recrutés comme professeurs des universités en interne. Leur rang montre bien qu'ils ont le niveau nécessaire pour être sélectionnés, et cela permet de libérer leur support privé pour des recrutements de juniors. Ces recrutements en interne seraient une façon de répondre à la demande de beaucoup d'unités, qui voudraient proposer un poste en AP plutôt que PU pour pouvoir recruter au niveau junior.

Nicolas Sauger remarque que le CDSP n'apparaît pas dans le plan de recrutement. Même si c'est compréhensible, c'est une question qui va se poser à court et à moyen terme. Elle portera sur le contenu scientifique, comme le CDSP ne compte qu'un enseignant-chercheur, et aussi sur le renouvellement, par exemple au niveau de la direction. Il ne serait ainsi pas satisfaisant que les recrutements d'enseignants-chercheurs dans cette unité ne se fassent qu'au travers des changements de direction à moyen terme.

Guillaume Plantin partage les observations de Nicolas Sauger. La question du recrutement de membres permanents au CDSP est intimement liée à son évolution dans les prochaines années. C'est un point qui revient souvent dans les discussions, notamment avec le CNRS.

Frédéric Ramel souhaite avoir des précisions sur le risque d'une reprise des supports par le MESRI si ces postes sont utilisés pour des ATER ou des professeurs invités, alors qu'il est important aussi d'internationaliser l'offre pédagogique. Il voudrait savoir si cet argument pourrait être entendu ou s'il est sans poids face à la logique actuelle du MESRI.

Carole Jourdan confirme que le risque est réel. Le ministère considère essentiellement la vacance de postes. Il faut donc anticiper les délais de procédure de recrutement et s'y conformer lors de leur lancement, pour avoir de la visibilité sur la pérennisation et la finalisation de cette procédure, parce qu'il peut toujours y avoir des aléas ou des annulations.

Jeanne Lazarus souhaite obtenir des précisions quant à la distribution des postes d'*assistant professors*. Si les postes de professeurs des universités sont essentiellement des remplacements, elle voudrait connaître, concernant les *assistant professors*, les contraintes actuelles et les perspectives à l'issue de ce plan de recrutement.

Sabine Dullin rajoute que la répartition actuelle des postes en histoire comporte beaucoup de professeurs des universités et très peu d'*assistant professors*, une situation qu'elle déplore parce qu'il serait important d'avoir de jeunes enseignants, et s'étonne que ce soit l'inverse en économie.

Guillaume Plantin constate que toutes les unités ont une demande nette de postes d'*assistant professors* par rapport aux professeurs des universités. Au CHSP, il y a des départs à la retraite prévus, d'où des recrutements de PU, et il est difficile de satisfaire cette demande nette déséquilibrée. Au département d'économie, il y a d'une part des usages conduisant à accepter de changer de statut si cela permet d'optimiser le recrutement, et d'autre part le fait que les *assistant professors* soit n'obtiennent pas la tenure, soit acceptent des offres de poste dans d'autres établissements.

Concernant la logique qui a guidé à ce plan, Guillaume Plantin a souhaité être libéral sur les profils de poste pour satisfaire des besoins scientifiques déjà identifiés sans pour autant trop réduire les possibilités. Le critère principal a ensuite été un dialogue avec chaque directeur d'unité sur le nombre de postes impartis pour chaque centre. Il a très peu réalloué les postes qui donnaient lieu à des renouvellements. Les quatre créations de postes l'ont été au terme de discussions avec le directeur de l'unité sur la distance entre son effectif actuel et ce qu'il considérerait comme la taille critique pour l'unité. Ainsi, en sociologie, le CSO ou le médialab n'avaient pas de besoins dans l'immédiat, alors que l'OSC a estimé qu'il devait accélérer sa croissance, une analyse à laquelle Guillaume Plantin souscrit également. L'idée est donc d'être très peu directif et très libéral sur les profils, avec l'accord des unités, et, pour l'allocation, de se baser sur la distance entre la taille effective et la taille asymptotique. En outre, Sciences Po est bien sûr prêt à considérer toute opportunité exceptionnelle qui se présenterait.

Thierry Mayer donne des détails sur la méthode pratiquée au département d'économie. Un des postes d'AP est réattribué, le candidat ayant démissionné, préférant rester aux États-Unis, le second provient d'une non *tenure*, le troisième poste correspond à un poste de junior resté non pourvu. Trois de ces postes sont donc le résultat de rotations.

Sabine Dullin explique que le centre d'histoire, n'ayant pas le statut d'UMR, ne peut pas bénéficier de l'apport des chargés de recherche CNRS, ce qui rend la question des *assistant professors* d'autant plus cruciale.

Thierry Mayer estime que la loi LPPR pourrait permettre de financer des supports de juniors sur des supports de PU.

Roberto Galbiati rappelle que, lorsque le département d'économie n'était pas encore une UMR, des accords avaient été trouvés avec d'autres UMR comme l'OSC pour accueillir des chargés de recherche CNRS. Il précise également que le département d'économie, en cinq ans, a connu six départs entre des non-*tenure* ou des *assistant professors* au moment de leur *tenure* ou juste après.

Nicolas Delalande note la solution proposée par Guillaume Plantin pour faire passer des personnels FNSP sur des postes de PU et demande comment cette procédure se déroule dans la pratique, puisqu'elle peut être perçue d'une façon différente suivant les disciplines.

Paul-André Rosental confirme les propos de Sabine Dullin : le fait pour le centre d'histoire de ne pas avoir un statut d'UMR le coupe d'une ressource majeure. Il serait important que cette situation soit prise en compte par l'institution. Cela pose une

question d'ensemble sur la politique de Sciences Po, qui a certes beaucoup soutenu le centre d'histoire au cours des dix dernières années, mais qui n'est pas en mesure, pour des raisons structurelles à l'organisation de l'ensemble du champ de recherche en histoire en France, de résoudre le goulet d'étranglement auquel le centre est confronté.

Guillaume Plantin partage l'analyse de Paul-André Rosental. Concernant la question de Nicolas Delalande, il est clair que la question du recrutement interne de professeurs des universités est un sujet sur lequel les collègues ont des appréciations très différentes. Il s'agit donc d'une suggestion, sur laquelle on peut avoir des préventions. Néanmoins, elle apporte au MESRI une ressource humaine dont le recrutement a été très concurrentiel, avec des profils très internationalisés qui rejoignent ainsi le CNU. Cela peut cependant être considéré comme choquant par quelques disciplines du système français de publier les profils et de retenir ensuite quelqu'un de Sciences Po. La culture varie effectivement d'une discipline à l'autre, et cette proposition ne vise pas à créer des problèmes. Si les coûts s'avèrent plus importants que les bénéfices, mieux vaut y renoncer dans une discipline. Mais si la culture d'une discipline s'y prête, il encourage les directeurs à y avoir recours.

3 / Avis sur la mutation d'un chargé de recherche CNRS au CEE, Pierre Charbonnier.

Florence Haegel présente le dossier de Pierre Charbonnier, chargé de recherche au CNRS, rattaché au laboratoire LIER (Laboratoire interdisciplinaire d'études sur les réflexivités) de l'EHESS et qui a fait une demande de mutation au CEE. Normalien, agrégé de philosophie et docteur en philosophie, il a obtenu son HDR en 2019, et est donc en situation de se présenter comme directeur de recherche du CNRS. Il se consacre à une histoire des idées politiques, plus précisément à l'histoire des savoirs et des rapports à la nature et à l'environnement.

Dans son premier ouvrage, *La Fin d'un grand partage. Nature et Société de Durkheim à Descola* (2015), il évoque un partage, celui entre nature et culture, auquel il faudrait mettre un terme, en interrogeant à la fois la sociologie, au travers de Durkheim, et l'anthropologie, via Lévi-Strauss et Descola. Dans son dernier ouvrage *Abondance et liberté* (2020, La Découverte), Pierre Charbonnier propose «une histoire environnementale des idées politiques», qui n'est pas une histoire de l'environnement, mais une histoire du point de vue du rapport à l'environnement. Il y propose une relecture de la pensée économique et politique en faisant ressortir ce rapport à l'environnement, à la nature, au territoire, comme source d'extraction de matières premières.

Pierre Charbonnier est un philosophe, avec un dossier de publications typique de sa discipline. Le cœur de son dossier est constitué par de grands ouvrages en nom propre, qui sont pour lui des chantiers au long cours. Outre les deux ouvrages cités, il a également publié un livre d'entretiens avec Descola, *La Composition du monde*, et un certain nombre d'articles et de chapitres, en français comme en anglais. Il a la spécificité d'être très investi dans le débat public.

S'il demande à rejoindre Sciences Po et le CEE et à être muté au CEE, c'est en raison de liens déjà forts avec l'institution, notamment en termes d'enseignement : il enseigne à Sciences Po en français dans le cadre de la formation commune et en anglais dans le nouveau master GETEC (*Governing Ecological Transitions in European Cities*). Sa mutation au CEE permettrait de renforcer le petit groupe travaillant déjà sur les questions d'environnement au CEE, à l'heure où le centre cherche à constituer un pôle autour de ces questions. En outre, Pierre Charbonnier apporterait au CEE une expertise et une dynamique nouvelles en établissant un dialogue avec les personnes participant à l'axe « Transformations du capitalisme ». Sa démarche étant d'interroger le rapport à l'environnement et au territoire dans l'histoire à la fois des idées de l'économie politique et de la pensée démocratique, il pourrait contribuer à mettre au jour les rapports parfois explicites mais le plus souvent implicites entre la pensée économique, la pensée politique et un rapport à l'environnement sous-jacent.

En termes de procédure, le CEE a reçu au printemps quatre demandes de mutation CNRS. Lors d'une réunion de l'ensemble des permanents du laboratoire, deux candidats ont été retenus pour être auditionnés. Un vote, favorable à plus des deux tiers du Conseil d'unité, a entériné la mutation de Pierre Charbonnier, ainsi que de Sandrine Lefranc (cf. point ci-dessous).

Dominique Cardon se réjouit de l'arrivée de Pierre Charbonnier à Sciences Po. Son profil à la fois de philosophe, de sociologue des sciences et des techniques et d'historien constitue une formidable opportunité pour Sciences Po pour réaliser une histoire de l'environnement, une histoire sous un angle conceptuel et en relation avec les transformations des sciences et des techniques.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la mutation de Pierre Charbonnier, chargé de recherche CNRS, au CEE.

4/ Avis sur la mutation d'une chargée de recherche CNRS au CEE, Sandrine Lefranc

Florence Haegel indique que Sandrine Lefranc est chargée de recherche au CNRS, en science politique, section 40. Elle était jusqu'à présent rattachée à l'ISP, l'Institut des sciences sociales du politique, à Nanterre. Sandrine Lefranc vient de soutenir en novembre dernier son HDR et pourra donc faire une demande de promotion comme directrice de recherche CNRS. Initialement, elle est à une spécialiste des politiques de paix, de mémoire et de justice traditionnelle, abordées à la fois de manière comparative et en analysant les circulations transnationales de ces politiques. Elle a par la suite engagé une « mobilité thématique » vers la sociologie politique comparée, qui justifie sa demande de rattachement au CEE.

Le dossier de Sandrine Lefranc se caractérise par une production nombreuse et un fort investissement dans l'animation de la recherche. Elle a publié deux ouvrages de recherche, *Politiques du pardon* (2002) et *À quoi servent les politiques de mémoire ?* (2017), monographies auxquelles on pourra ajouter son manuscrit de HDR sur la justice transitionnelle, qui devrait être publié aux Presses du CNRS. Elle a aussi à son

actif de nombreux articles dans des revues centrales de la discipline en France : 20 articles, 30 chapitres, plus d'une dizaine de directions d'ouvrages et de revues, ainsi que des traductions en anglais et en espagnol.

La carrière de Sandrine Lefranc se caractérise en outre par un fort investissement dans l'animation de la recherche : elle a été responsable d'une ANR, coordinatrice du Labex Présences du passé à Nanterre ; elle a été secrétaire scientifique de la section 40 au CNRS, directrice adjointe de l'ISP, son laboratoire, et est aujourd'hui directrice adjointe de l'INSHS, responsable depuis l'automne 2016 des sections 36 et 40.

Son intégration à Sciences Po sera d'autant plus aisée que Sandrine Lefranc connaît très bien l'institution, pour y avoir été formée et très investie depuis le début de sa carrière scientifique (par exemple comme l'une des membres fondatrices de la revue *Raisons politiques*) et d'enseignement, puisqu'elle est titulaire depuis de nombreuses années d'un cours au collège universitaire et d'un cours à PSIA.

Son souhait de rejoindre le CEE entérine un renouvellement de ses objets de recherches, en investissant le champ de la justice. Son projet de recherche consiste en l'exploitation d'une enquête qu'elle a menée sur le procès en compétence universelle à Paris sur le Rwanda. Ce procès va lui permettre de travailler son imbrication du point de vue judiciaire des échelles nationales européennes et internationales. Sandrine Lefranc souhaite développer des recherches sur le renouveau contemporain des formes de justice, en travaillant sur la justice restaurative, qui représente un cas de diffusion à l'échelle nationale d'un cadre juridique élaboré à l'échelle européenne. Elle rejoindra l'axe de recherche du CEE sur la transformation et la recomposition de l'Etat, en comblant un manque sur le secteur judiciaire et les recompositions de la justice.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la mutation au CEE de Sandrine Lefranc, chargée de recherche au CNRS.

5 / Avis sur la proposition d'un comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *assistant professor* FNSP en *tenure track* en droit, profil *Law in the digital economy*

Séverine Dusollier rappelle que le calendrier de ce recrutement a fortement pâti des conséquences de la crise sanitaire et que les auditions ont finalement eu lieu par visioconférence le 16 et 23 novembre 2020.

Le comité de sélection était composé pour Sciences Po de Dina Waked (présidente), Mikhaïl Xifaras, Horatia Muir Watt, Séverine Dusollier et Dominique Cardon, et pour les membres externes d'Urs Gasser (Harvard, directeur du Berkman Klein Center), John Haskell (université de Manchester), Antoinette Rouvroy (directrice de recherche au FNRS, Belgique), Giovanni Sartor (université de Bologne, Institut universitaire européen) et Judith Rochfeld (professeur à Paris I Sorbonne), tous spécialiste du droit des réseaux et de l'environnement digital. Le comité a reçu pour cette annonce 22 candidatures, dont 13 de candidates. Au niveau géographique, la diversité était assez large : sept candidats avaient fait leur thèse en France, dont deux en cotutelle, deux à Harvard, et les autres se répartissaient entre l'Union européenne, le Royaume-Uni, la

Suisse. Il y avait donc une dominante États-Unis et Europe mais beaucoup de candidats étaient de nationalité sud-américaine ou moyen-orientale. Cinq candidats ont été retenus pour les auditions, quatre femmes et un homme.

Sur les cinq candidats qui ont participé aux auditions, deux ont été écartés. Le seul candidat masculin, Pablo Marcello Baquero (Brésil), est pour le moment en post-doctorat à HEC après une thèse à Cambridge et un premier post-doctorat à l'Institut universitaire européen de Florence. Il travaille sur les contrats collaboratifs entre plusieurs entreprises pour partager l'innovation. Son profil était orienté *law and economics* avec des travaux portant plus sur l'innovation ouverte, les nouveaux réseaux de collaboration et les questions contractuelles que sur les questions numériques, ce qui a semblé au comité être trop éloigné de ce qui était cherché.

Une autre candidate a été écartée du classement, Roxana Vatanparast (États-Unis), qui a effectué sa thèse à Turin, soutenue en 2020, sur les câbles sous-marins. Si ce sujet semble éloigné des questions numériques, il était néanmoins plus proche des recherches en STS. Roxana Vatanparast oriente ses travaux depuis quelques années sur les questions de *data economy*, *privacy*, de protection des données personnelles. Elle a été doctorante visiteuse à Sciences Po en 2018. Sa candidature semblait intéressante, mais son approche des questions numériques a semblé trop éloigné du profil recherché.

La candidate classée en première position Beatriz Botero Arcila, est de nationalité colombienne. Elle a fait ses études de droit à l'université de Los Andes, à Bogota, et son doctorat à la Harvard Law School. Elle est *fellow* du Berkman Klein Center for Internet and Society. Elle travaille principalement sur les questions des données numériques et des *smart cities*. Sa thèse porte sur l'expérience de plusieurs villes (Barcelone, Toronto et des villes américaines) en matière de gestion et de gouvernance des données, mais aussi sur les liens entre pouvoirs locaux et plateformes (Airbnb, Uber, etc.) et sur la possibilité pour ces villes de réclamer ces données pour pouvoir gouverner la ville. Cela soulève des questions intéressantes sur le rôle des plateformes dans la gentrification des villes ou les rapports entre données publiques et données privées, avec des politiques de communs, d'*open data*, etc. Elle travaille en outre sur des questions de droit constitutionnel et, plus largement, du capitalisme de la surveillance. Elle a publié au cours de l'été deux articles sur les applications de traçage des contacts Covid, l'un scientifique, l'autre une prise de position sur les questions de protection des données de ces applications. Au-delà des données et des villes, elle travaille également beaucoup sur l'intelligence artificielle et les algorithmes. Ce profil est particulièrement en phase avec la manière dont l'Ecole de droit traite des questions numériques ; de plus, il ouvre la voie à des collaborations avec l'école urbaine sur les questions de villes, de données et de développement numérique. Cette première position est soumise à la condition que Beatriz Botero Arcila soutienne sa thèse avant la fin janvier 2021, deux de ses superviseurs étant très impliqués dans la campagne présidentielle de Joe Biden. Mais il y a tout lieu de penser qu'elle soutiendra sa thèse dans les délais requis.

La candidate classée en deuxième position est Doaa Abu Elyounes, une chercheuse israélo-arabe qui a étudié à l'université de Haïfa, puis a aussi fait sa thèse à Harvard.

Elle est doctorante visiteuse à l'école de droit depuis deux ans. Elle travaille principalement sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le processus judiciaire aux États-Unis, notamment pour prendre en droit pénal des décisions relatives à la détention préventive, aux libérations sous caution, questions de récidive, etc. Elle a développé une approche très empirique avec un travail sur les données et sur les projets d'applications de ces intelligences artificielles et algorithmes. Elle a des publications très solides où elle applique un concept de *fairness* à plusieurs outils juridiques. Une ampleur théorique et un champ d'investigation un peu moindres que ce que la candidate classée en premier a présenté explique cette deuxième position.

La candidature classée en troisième position est celle d'Aurelia Tamò-Larrioux (Suisse). Elle a fait sa thèse à l'université de Zurich, où elle est en post-doctorat pour le moment. Elle a travaillé sur la protection des données par le design (*privacy by design*), qu'elle applique très fortement, en lien avec des ingénieurs et informaticiens. Elle a ainsi travaillé sur un projet où elle essaye de codifier la protection des données dans le design de robots. Une approche un peu moins critique du droit que ce qui est fait à l'Ecole de droit, et une moindre expérience à l'international expliquent cette troisième position.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *assistant professor* FNSP en *tenure track* en droit, profil *Law in the digital economy*.

6 / Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une professeur des universités (poste public) en histoire, profil histoire intellectuelle et histoire politique XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles

7/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une professeur des universités (poste public) en histoire, profil histoire sociale et politique XX^{ème} et XXI^{ème} siècles

Paul-André Rosental rappelle que le centre d'histoire a pour ligne de ne pas renouveler un poste à l'identique lors d'un départ en retraite. Il mène à chaque fois une nouvelle réflexion, de manière collective. Ici, elle a été très intensive, comme il s'agit de postes cruciaux. Il y a donc eu plusieurs réunions avec l'ensemble du corps enseignant-chercheur du centre et en parallèle, trois réunions du conseil de laboratoire.

Concernant le poste d'histoire intellectuelle et histoire politique XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, il s'inscrit dans l'ouverture à l'histoire moderne du Centre il y a une dizaine d'années. Malgré le recrutement de Stéphane Van Damme, qui avait un très fort rayonnement national et international, le centre a rencontré des difficultés à attirer des étudiants en master et des doctorants. Le centre a donc pris acte de cette difficulté, qui est avant tout structurelle, mais tient à garder l'histoire moderne, qui est essentielle pour lui et pour les contributions qu'elle peut apporter à toutes les disciplines présentes à Sciences Po, car elle est la racine d'une foule de questions institutionnelles et théoriques toujours présentes aujourd'hui ainsi qu'un terrain d'expérience fascinant.

La solution envisagée est d'étendre le poste sur le XIX^{ème} siècle, là où il y a au contraire une demande étudiante très soutenue. Ce nouveau découpage n'est pas orthodoxe dans le domaine français, du fait de l'impact très décalé de la Révolution française, mais c'est un sujet qui est passionnant dans le monde anglo-américain ou allemand, et il y a un certain nombre de très bons spécialistes français qui couvrent ces deux siècles. Les problématiques sont tocquevilliennes ou post-tocquevilliennes. Le poste a été orienté du côté de l'histoire intellectuelle, avec une définition très large pour ne pas le restreindre à la seule histoire des idées et attirer de nombreuses bonnes candidatures. Ce choix de la dimension d'histoire intellectuelle a été fait après discussion avec le département et Sabine Dullin, devant le constat d'un déficit chez les étudiants en matière de connaissance de l'histoire des grandes idéologies politiques contemporaines.

Le deuxième poste, histoire sociale et politique du XX^{ème} siècle, porte sur une circonscription européenne. Il correspond à des départs en retraite, mais en prenant en compte le développement de nouvelles approches, notamment en histoire, pour permettre de traiter à la fois la question des groupes sociaux (stratégies, mouvements...) et des objets relevant de l'histoire des politiques publiques. Il s'agit de concilier des techniques plutôt microhistoriques avec de grandes problématiques macrohistoriques. C'est aujourd'hui un domaine très vivant en histoire, avec de très bons spécialistes, dont certains pourraient être attirés par ce profil. Le département d'histoire juge là encore la redéfinition de poste très précieuse.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une professeur des universités (poste public) en histoire, profil histoire intellectuelle et histoire politique XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une professeur des universités (poste public) en histoire, profil histoire sociale et politique XX^{ème} et XXI^{ème} siècles.

8/ Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne automne

Sabine Dullin précise qu'il s'agit de deux demandes de congés sabbatiques qui ont le plein appui du département d'histoire.

La première demande émane de Gerd-Rainer Horn, qui est en poste depuis dix ans au département et fait ici sa première demande de congé sabbatique universitaire. Il est très investi dans l'enseignement, ayant été le premier professeur à aller faire cours au Havre. Il y a depuis développé tout un service d'enseignement pour les *undergraduates*. Il est aussi très impliqué dans l'encadrement des mastérants et des doctorants ; il anime également un séminaire au sein du centre. Ses travaux de recherche sont reconnus internationalement, avec deux monographies publiées chez Oxford University Press depuis son arrivée à Sciences Po sur son sujet de prédilection, l'histoire transnationale des mouvements sociaux en Europe. Pendant son congé sabbatique, il a un projet de livre sur les années 70. Le département est extrêmement

favorable à cette demande. Le moment est de plus assez propice : au niveau de l'enseignement, un nouveau collègue, Pierre Fuller, va rejoindre le département en histoire de l'Asie et histoire de la Chine et pourra occuper le terrain au Havre. D'autres solutions sont également envisagées pour remplacer Gerd-Rainer Horn dans ses enseignements.

La deuxième demande de congé sabbatique universitaire a été déposée par Nicolas Delalande. Il a dix ans d'ancienneté à Sciences Po, en tant que *research fellow* puis *associate professor*, après avoir soutenu son HDR en 2018. Il est particulièrement investi à la fois dans le centre et dans le département d'histoire. Au centre, il anime depuis sa création le séminaire qui réunit toute l'équipe une fois par mois et qui est un lieu de discussion très important pour les historiens de Sciences Po. Il a jusqu'à présent animé un séminaire collectif important, d'historiographie, au sein du master d'histoire. Par ailleurs, il est l'un des professeurs les plus investis en matière de grands cours au Collège (grand cours d'histoire du XIX^{ème} siècle en première année à Paris depuis cinq ans, cours « Récits, représentations et usages du passé » de la majeure Humanités politiques à Reims). Son départ, vu l'ampleur des tâches qu'il remplit, sera difficile à combler, mais le département bénéficie d'un effet de calendrier, avec le recrutement à venir d'un professeur en histoire des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, qui pourra prendre le relais l'année prochaine au moins sur le grand cours d'histoire du XIX^{ème} siècle. M. Delalande a pour projet de partir à Columbia, si les conditions le permettent, et de travailler sur un nouveau projet de recherche, tout en valorisant son enseignement sur l'histoire du XIX^{ème} siècle par un livre.

Le département d'histoire appuie les deux demandes de congés sabbatiques.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande de congé sabbatique universitaire de Gerd-Rainer Horn.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande de congé sabbatique universitaire de Nicolas Delalande.

9/ Questions diverses

Olivier Borraz souhaite soumettre à la discussion plusieurs points.

Le premier porte sur la réouverture des locaux des centres de recherche. De nombreux chercheurs souhaiteraient qu'elle puisse avoir lieu dès la semaine prochaine pour tous les personnels qui le souhaitent. Il y a une forte demande à la fois des chercheurs et des doctorants en ce sens. Certains d'entre eux souffrent d'isolement et du fait de travailler chez eux depuis trop longtemps, d'autres ont également besoin d'accéder à leur bureau, où se trouvent leurs livres, leurs données, qui exigent parfois des boîtiers sécurisés. Cette situation est extrêmement pénalisante pour un certain nombre de chercheurs et de doctorants, certains doctorants pouvant même être affectés en matière de carrière, ce qui justifie pleinement cette demande.

Par ailleurs, la gestion des attestations et des dérogations s'est transformée en une opération bureaucratique très lourde. Toutes les semaines, la DRH se retrouve avec

500 attestations à signer, tandis que la DS et les DU en gèrent d'autres, et qu'il y a un suivi à effectuer, etc. C'est une bureaucratie qui semble extrêmement lourde, chronophage, et peu utile, alors que Sciences Po a fait preuve de responsabilité dans la réouverture des locaux en respectant pleinement les consignes. Beaucoup de chercheurs et doctorants ne peuvent y accéder que deux jours par semaine, ce qui conduit dans les faits à une plus forte concentration que s'il y avait cinq jours d'ouverture. Enfin, si l'on examine les différents centres de recherche, la plupart fonctionne ou peut fonctionner sans appareteur, et les lieux où un appareteur est nécessaire (28 rue des Saints-Pères et 13 rue de l'Université) sont actuellement en travaux, ce qui fait qu'ils sont forcément ouverts, que des appareteurs y sont présents, et qu'ils pourraient être accessibles aux chercheurs sans difficulté. Il n'y a donc aucune raison de continuer à laisser les centres fermés, et il serait bon de faire remonter collectivement cette demande pour que Frédéric Mion et tous ceux qui participeront jeudi au CSE et y examineront la question puissent faire part de la volonté des chercheurs et doctorants de faire rouvrir dès la semaine prochaine tous les centres de recherche.

Frédéric Mion note la préoccupation exprimée par Olivier Borraz, qu'il partage lui-même. La demande sera relayée comme telle lors de la séance exceptionnelle du CSE, et très vraisemblablement mise en œuvre dès la semaine prochaine, sous réserve des résultats de la consultation du CSE.

Guillaume Plantin ajoute qu'il subsiste un peu d'incertitude en raison des annonces gouvernementales qui doivent s'appliquer à partir du 15 décembre. La réouverture pourrait donc n'avoir lieu que le 16.

Olivier Borraz y voit une bonne nouvelle, très importante pour les doctorants et les chercheurs.

Il aborde son deuxième point, qui a déjà été évoqué par les représentants des doctorants lors de la réunion plénière. Les directeurs d'unité sont confrontés à des demandes de prolongation de contrats doctoraux de certains de leurs doctorants. Ces dossiers sont traités par l'École doctorale et par la Direction avant d'être transmis au ministère le 15 décembre. Il y a un souci, que les représentants des doctorants ont déjà bien exprimé. Il y a une vraie volonté que ces demandes soient prises en compte et relayées auprès du ministère. À la lecture de la circulaire, il ne semble pas qu'il y ait de raisons d'exclure d'emblée les contrats doctoraux de la FNSP : la circulaire laisse une possibilité, et il serait important que celle-ci soit tentée auprès du MESRI pour que les contrats doctoraux financés par le MESRI, mais aussi les contrats FNSP, soient prolongés dans les durées demandées. Certains détails manquent encore, mais il ne devrait pas y avoir lieu de redouter un refus systématique du MESRI.

Les différentes demandes qui ont été remontées par les DU sont toutes légitimes, justifiées et très bien argumentées, souvent avec des arguments factuels très précis. Au niveau de son laboratoire, Olivier Borraz a été incapable de les hiérarchiser : il n'y avait aucun argument permettant d'accorder la priorité à l'une ou à l'autre. Il préconise donc d'envoyer l'ensemble des demandes au ministère et que l'on se donne tous les moyens pour que ces demandes soient entendues et prises en compte, et que le

ministère y apporte satisfaction. Ensuite, en fonction de la réponse du ministère, cela sera le moment de statuer au niveau de Sciences Po sur ces demandes. L'important est, contrairement à ce qui a été fait jusqu'à présent, de ne pas postuler d'emblée que tout ce qui ne serait pas pris en charge par le ministère ou la FNSP reviendrait aux laboratoires. Les laboratoires n'en ont pas les moyens, ce n'est d'ailleurs pas leur rôle de financer des thèses et ce serait une pente assez dangereuse s'ils commençaient à financer des compléments de salaire pour les doctorants.

Olivier Borraz souhaite avoir dans un premier temps l'assurance que la Direction relaye bien auprès du ministère toutes les demandes, en défendant leur légitimité et les justifications qui sont apportées, et qu'ensuite, en fonction des réponses du ministère, il y ait une discussion en interne pour décider ce qu'il faut faire pour les mois qui n'auraient pas été pris en charge. Il semble en tout cas important que la FNSP puisse s'engager, éventuellement au-delà des deux mois annoncés.

Cornelia Woll demande à Pierre François, qui s'est entretenu avec tous les doctorants concernés ainsi que récemment avec Arnaud Jullian, de faire un point sur la situation pour aider le Conseil à comprendre les différents enjeux, et notamment s'il y a lieu de faire preuve de plus d'optimisme.

Pierre François explique que la procédure a consisté en une première discussion en juin dernier, à laquelle les directeurs d'unité ont été pleinement associés, dès la parution de la directive du ministère, pour définir une approche générale de ce dossier. Après confirmation auprès d'Imola Streho (Directrice exécutive de l'Ecole doctorale), qui suit le sujet de près, il annonce qu'il est prévu de bien faire remonter toutes les demandes FNSP auprès du ministère, et le dispositif qui a été discuté en juillet est bien un dispositif de *backup*. Le Secrétaire général prévoit qu'il sera effectivement mobilisé.

Frédéric Mion rajoute que les demandes FNSP ne seront pas simplement remontées, mais qu'elles seront aussi toutes défendues.

Olivier Borraz soulève un dernier point, déjà évoqué lors de la dernière réunion des directeurs d'unité et de département, qui fait l'objet de discussions régulières entre les laboratoires, la direction scientifique, la DRIS et la DSI : l'outil SPIRE. Il serait bon d'envisager rapidement une décision sur l'avenir de SPIRE, qui est devenu un vrai problème technique pour les laboratoires. En effet, les publications entrées sur SPIRE ne sont pas transmises sur HAL [l'archive ouverte du CNRS], et ne figureront pas dans le rapport d'activité annuel que chaque chercheur CNRS doit fournir. Il s'agit d'une préoccupation majeure, d'autant plus dans la perspective de la prochaine évaluation par le HCERES, dont la préparation commence à l'automne prochain. Il serait incompréhensible de repartir sur cette campagne d'évaluation avec un outil aussi défaillant, problématique et source de tensions. Il appelle donc à ce que l'on tienne une réunion sur SPIRE, et que l'on accepte la possibilité d'arrêter cet outil et d'utiliser un autre système. HAL a ses défauts, mais fonctionne globalement bien et dispose d'une plus grande visibilité. Il estime qu'il y a suffisamment de problèmes à Sciences Po en ce moment pour ne pas perdre de temps sur un outil qui ne fonctionne pas de façon satisfaisante, qui n'est pas très visible, et qui est une source de tensions récurrentes

entre plusieurs directions, qui auraient autre chose à faire que de traiter des problèmes techniques. SPIRE est devenu insupportable pour les personnels qui le gèrent et également pour ses utilisateurs.

Paul-André Rosental appelle également à ce qu'un débat puisse avoir lieu à l'intérieur de Sciences Po. Si SPIRE a connu beaucoup d'améliorations, la question se pose, notamment en matière de visibilité à l'extérieur. C'est une question cruciale. Les ingénieurs qui ont la charge dans les laboratoires d'aider les utilisateurs à rentrer les données perdent du temps, la visibilité externe est bien moindre que celle de HAL-SHS. Il estime qu'il serait très important de discuter de cette question devant le Conseil scientifique.

Guillaume Plantin déclare qu'il a affectivement eu de nombreuses réunions avec la DSI et la DRIS, qui n'ont pas permis de conclure vers un abandon de SPIRE au profit de HAL. Il signale une difficulté : avec l'échéance de l'évaluation par le HCERES, il semble risqué de changer maintenant de système. Il serait donc plus raisonnable de demander au comité qui s'occupe de SPIRE, en y associant la DSI, la DRIS et la DS, de faire des efforts en vue d'assurer la maintenance et l'amélioration de SPIRE jusqu'à la fin de l'évaluation par le HCERES. Mais s'il s'avère qu'il est possible de passer suffisamment vite sur HAL, il serait favorable à cette hypothèse. La vraie question est de savoir si on garde l'outil le temps de réaliser le rapport HCERES.

Cornelia Woll annonce qu'elle fait remonter le sujet pour qu'il puisse être traité par les différentes directions qui s'occupent de l'outil.

10/ Avis sur la demande d'éméritat de Jacques Rupnik

Alain Dieckhoff indique que Jacques Rupnik va partir à la retraite le 1^{er} janvier 2021 et que, dans cette perspective, il présente une demande pour devenir directeur de recherche FNSP émérite. Il compte près de 40 ans d'activités de recherche au sein du CERI sur l'Europe du Centre-Est, dont il a suivi l'évolution des régimes communistes aux démocraties ouvertes, puis dans certains pays, aux démocraties « illibérales ». Jacques Rupnik a étudié ces trois moments en profondeur, guidé par une connaissance intime des sociétés concernées, de leur culture, de leur histoire, de leur langue. Jacques Rupnik a consacré le début de sa carrière au communisme tchécoslovaque, puis à la dissidence politique. A la suite de l'effondrement du système communiste en Europe orientale, il est devenu spécialiste de la transition démocratique à travers toute une série de publications, à la fois en nom propre et dans des ouvrages collectifs. Il s'est ensuite de plus en plus orienté vers la question des nationalismes, y compris dans les Balkans. Il y a consacré plusieurs publications, et a été membre de deux commissions internationales qui ont travaillé sur les crises et les guerres balkaniques. Plus récemment, et pour les années à venir, Jacques Rupnik a déplacé ses travaux sur l'étude du développement d'un national-populisme dans certains pays de l'Europe de l'Est, notamment en Hongrie et Roumanie, mais aussi en République tchèque et Slovaquie. Il a un projet d'ouvrage chez Odile Jacob sur ces populismes dans l'Europe du Centre-Est. Parallèlement, il veut consacrer un travail plus historique à une

biographie politique de Josef Guttman, accompagnée de textes de cette personne. Guttman était un des fondateurs du parti communiste tchécoslovaque, réfugié par la suite aux États-Unis, où il est devenu un analyste du totalitarisme, notamment soviétique. Alain Dieckhoff soutient fortement cette demande d'éméritat, d'autant plus que la continuité de sa présence permettrait de maintenir une expertise sur l'Europe du Centre-Est, un domaine qu'il est pratiquement le seul aujourd'hui à couvrir au CERI.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés l'éméritat de Jacques Rupnik.

11/ Avis sur la demande de promotion d'un chargé de recherche FNSP

Paul-André Rosental rapporte sur la demande de promotion de Patrick Castel, chargé de recherche FNSP au CSO, a soutenu son HDR au mois de juin 2020. Il a déployé un modèle sociologique, qu'il a appliqué à plusieurs terrains. Il travaille sur les modalités et politiques d'élaboration de coordination en médecine et en santé publique, en couvrant un arc très large qui va de la recherche à l'organisation des réseaux, en passant par les dispositifs institutionnels et même les campagnes de sensibilisation en santé publique. Il y développe une interrogation sur la notion de marketing social. C'est un modèle qu'il a bâti progressivement, qu'il a mis en évidence dans son HDR, et qu'il applique à des terrains très divers, tous importants : les essais génomiques, la cancérologie, la politique nutritionnelle (notamment la question de l'obésité), et désormais la question des soins dispensés dans les EHPAD.

En matière de méthode, Patrick Castel étudie la diversité des métiers liés à la médecine ou à son environnement, en interaction, lorsque c'est pertinent, avec les lobbys industriels (agroalimentaire), l'organisation, les tensions, les contradictions ministérielles (ministère de l'Agriculture vs ministère de la Santé). Un point intéressant est qu'il positionne cette approche au travers d'objets très heuristiques, comme la définition des normes médicales, et d'une réflexion épistémologique mais aussi de sociologie sur l'*evidence-based medicine*. Paul-André Rosental a été particulièrement sensible à un point qui fait souvent défaut en sociologie de la santé : Patrick Castel est attentif aussi bien aux déterminations proprement administratives et politiques qu'aux déterminations et logiques proprement médicales du développement du savoir. Dans un dossier aussi riche et contenant autant de choses originales, c'est un des points les plus marquants.

Patrick Castel a pour projet d'appliquer son modèle sur de nouveaux terrains : l'Agence française du médicament ou la régie publique Eau de Paris. Il mène ses recherches à la fois sur un plan individuel et collectif. Il a notamment entamé une collaboration avec Marie-Emmanuelle Chessel, historienne au CSO, sur l'historique de l'analyse de la décision en sociologie et science politique. Ses projets passent par la recherche financée, qui est très active au sein du LIEPP, du SAB, de l'ANR mais aussi des instituts de recherche et de santé publique comme l'Institut national contre le cancer, l'INSERM, la Ligue nationale contre le cancer, etc. Il a beaucoup de publications : trois ouvrages collectifs, 28 articles, pour moitié dans des revues

anglophones (souvent de grandes revues comme la RFS, *Sociologie du travail* et des revues de sociologie des sciences ou de sociologie de la médecine).

Les rapports, aussi bien internes qu'externes, sont très laudateurs, avec une réserve émise par un des rapporteurs extérieurs, sur le fait qu'il pourrait interroger davantage des enjeux théoriques en sociologie. Or, Patrick Castel semble s'orienter vers ces sujets, notamment en travaillant sur les normes et les modalités de mise en évidence et d'établissement des preuves. Les rapporteurs mettent en avant un très grand investissement multiforme dans l'enseignement à tous les niveaux, y compris au sein de l'*executive education*, et son investissement au sein du CSO. Paul-André Rosental considère qu'il s'agit d'un très beau dossier pour un collègue qui parcourt de nombreux domaines avec un vrai regard personnel.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de promotion de Patrick Castel au rang de directeur de recherche FNSP.

12/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} mars 2021 de Bruno Stagno Ugarti

Le point est repoussé à la réunion de janvier 2021.

13/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Claude Weber

Cornelia Woll indique que la demande d'autorisation de Claude Weber a fait l'objet d'un dossier complet transmis aux membres du Conseil scientifique, ainsi que d'un rapport de Didier Demazière, dont les conclusions sont entièrement favorables.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Claude Weber.

14/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Patrick Le Lidec

Frédéric Ramel donne un avis extrêmement favorable à la demande. Patrick Le Lidec a soutenu une thèse de science politique à Paris I en 2001. C'est un spécialiste de la décentralisation et des réformes des relations entre l'État et les collectivités territoriales. Il est chargé de recherche au CNRS au CEE depuis 2011.

L'avis favorable repose sur trois raisons :

- ❖ Une activité et un portefeuille de publications conséquents

- ❖ Une expérience déjà amorcée en matière d'encadrement de la recherche, avec une participation à l'évaluation des doctorants et des docteurs (trois participations à des jurys de thèse, deux codirections de thèse)
- ❖ Son manuscrit d'HDR, *Finances et architectures territoriales à la croisée des influences européennes et des dynamiques politiques nationales* porte sur les réformes des collectivités territoriales en France et en Europe. C'est un travail dans la lignée de ceux qui l'ont fait connaître sur la sociologie des réformes, qui articulent à la fois des niveaux micro sur les marchandages et macro pour les pressions européennes sur les déficits budgétaires et une approche plus néo-institutionnaliste.

Patrick Le Lidec a déjà fourni 82 pages de ce manuscrit. Il est soutenu par Patrick Le Galès, son garant. Frédéric Ramel mentionne la lettre complémentaire de Patrick Le Galès, qui figure dans le dossier : il y explique la raison de cette HDR à Sciences Po, alors que les collègues qui sont dans l'établissement sont souvent invités à réaliser leur habilitation à l'extérieur. Patrick Le Lidec a cependant soutenu sa thèse à Paris I et non pas à Sciences Po, ce qui en fait un cas un peu différent.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Patrick Le Lidec.